



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 26 mars 2026

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Proposition de programme des réunions officielles de l'OIT pour 2026-27

Objet du document

Le présent document contient un point de situation sur la reprogrammation des réunions officielles de l'OIT qui ont été reportées en raison de contraintes financières; des propositions concernant les modalités applicables aux réunions approuvées devant se tenir en 2026 et 2027; et le programme des réunions officielles pour la suite de 2026 et pour 2027 (voir le projet de décision au paragraphe 14).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principaux résultats: Tous les résultats.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Voir le tableau figurant au paragraphe 5.

Suivi nécessaire: Mise en œuvre de la décision du Conseil d'administration au sujet des réunions concernées.

Unité auteur: Département des relations et réunions officielles et des services linguistiques (RELMEETINGS) et Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.356/INS/20/3; [GB.356/POL/2](#); [GB.355/INS/18](#); [GB.353/POL/3](#).

► Introduction

1. À sa 355^e session (novembre 2025), le Conseil d'administration a approuvé les recommandations de la Réunion tripartite sur l'examen du fonctionnement du Conseil d'administration, qui s'est tenue du 5 au 8 mai 2025. Il a demandé au Bureau de mettre en œuvre les changements recommandés, y compris celui consistant à regrouper les informations concernant l'approbation des réunions précédemment fournies dans des documents distincts. Pour faciliter le processus d'examen et d'approbation par le Conseil d'administration, le présent document regroupe les modalités qu'il est proposé d'appliquer aux réunions officielles de l'OIT et le programme des réunions officielles approuvé par le bureau du Conseil.

► I. Point sur les réunions officielles de l'OIT reportées en 2025

2. À sa 355^e session (novembre 2025), le Conseil d'administration a décidé de reporter six réunions dont il avait déjà approuvé les dates, en raison de contraintes financières. Il a également décidé que son bureau réexaminerait la situation financière en janvier 2026 et proposé, sous réserve de la disponibilité des fonds requis, que ces réunions soient reprogrammées. Au regard des informations fournies par le Bureau concernant les ressources financières disponibles, le bureau du Conseil a confirmé que les quatre réunions suivantes auraient lieu au premier semestre de 2026:
 - Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail et sur la violence et le harcèlement dans le monde du sport, **2-6 mars**;
 - Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière, **13-17 avril**;
 - Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques, **20-24 avril**;
 - Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé au travail dans l'aquaculture, **4-8 mai**.
3. En novembre 2025, le Bureau a également proposé d'autres dates possibles pour les deux réunions citées ci-après, qui devaient initialement avoir lieu au deuxième trimestre de 2026. Le Conseil d'administration est invité à confirmer les dates proposées pour ces réunions à sa 356^e session:
 - Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée: se tiendra du **13 au 15 octobre 2026**, et non du 21 au 23 avril comme initialement prévu;
 - Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin: se tiendra du **1^{er} au 5 février 2027**, et non du 4 au 8 mai 2026 comme initialement prévu.

► II. Modalités proposées pour les réunions approuvées devant se tenir d'ici la fin de 2026 et en 2027

A. Réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains

Contexte

4. À sa 331^e session (octobre-novembre 2017), le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'établir, pour examen en vue de son inscription dès que possible à l'ordre du jour de futures sessions de la Conférence internationale du Travail, des propositions concernant une question normative sur l'ergonomie, compte tenu des lacunes normatives recensées dans ce domaine, c'est-à-dire du fait que, si les instruments concernant le poids maximum n'ont pas perdu leur objet, leur champ d'application est limité. C'est pourquoi la convention (n° 127) et la recommandation (n° 128) sur le poids maximum, 1967, ont été classées dans la catégorie des instruments appelant de nouvelles actions en vue de maintenir une pertinence continue et future. Les mesures de suivi pourraient aussi consister en la tenue d'une réunion d'experts chargée d'examiner la façon de moderniser les instruments en vigueur au regard de la question plus large de l'ergonomie et de la manutention manuelle¹ À sa 353^e session, le Conseil d'administration a prié le Bureau de lui présenter, à sa 355^e session (novembre 2025), des propositions en vue de la tenue d'une réunion tripartite d'experts avant l'action normative sur cette question² Lors de cette session, le Conseil d'administration a décidé d'organiser du 12 au 16 avril 2027 une réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains, sous réserve d'obtenir des précisions sur les financements, et a prié le Bureau de lui soumettre les modalités proposées aux fins de cette réunion à sa 356^e session (mars-avril 2026)³.

Modalités

5. **Objet de la réunion:** Si la convention n° 127 et la recommandation n° 128 sont toujours pertinentes, elles ne traitent pas de manière adéquate des avancées dans la compréhension de l'ergonomie et des pratiques de manutention manuelle. L'ergonomie, ou l'étude des facteurs humains, est l'application de théories, principes et données relevant de disciplines pertinentes pour la conception des produits et des processus et systèmes de travail, et la prise en compte des interactions qui lient les facteurs humains à l'environnement, aux outils et équipements et à la technologie en vue d'améliorer les performances humaines et le bien-être au travail. Sur la base d'un rapport d'information établi par le Bureau, la réunion d'experts s'accordera sur des conclusions techniques qui délimiteront la notion de dangers en matière d'ergonomie et préciseront les principaux éléments à prendre en considération à cet égard, dans le cadre de l'OIT et conformément aux connaissances scientifiques contemporaines. Ces conclusions mettront également en lumière les questions faisant consensus sur le plan technique, ainsi que les points de divergence. Elles offriront un éclairage et une base technique solide en vue de futures discussions normatives sur l'ergonomie et les facteurs humains.
- **Dates et lieu proposés:** Genève, 12-16 avril 2027 (cinq jours).

¹ GB.331/LILS/2(Rev.).

² GB.353/INS/2/1/(Rev1)Décision.

³ GB.355/INS/18, paragr. 8 c) et GB.355/PV, paragr. 893 b).

- **Composition proposée:** Huit experts désignés après consultation des gouvernements ⁴, huit experts employeurs et huit experts travailleurs désignés après consultation, respectivement, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, et, le cas échéant, des conseillers techniques et observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions d'experts. Il est également proposé que le Directeur général invite en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans le document GB.356/INS/20/3. Conformément à l'article 6.2 du Règlement des réunions d'experts, le président est une personne indépendante choisie par le Bureau international du Travail pour sa connaissance spécialisée des questions se rapportant à l'ordre du jour de la réunion.

► Dispositions financières

Poste	Coûts (dollars É.-U.)
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts	110 000
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance du président	4 000
Services d'interprétation et de conférence	150 000
Traduction et production du rapport	52 000
Total	316 000

6. Il est proposé que la réunion soit financée en premier lieu par les économies susceptibles d'être réalisées au titre de la partie I du budget pour 2026-27, ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues de la partie II, ou encore, si cela se révélait impossible, par d'autres méthodes de financement qui seront proposées par le Directeur général.

B. Réunions sectorielles (février-avril 2027)

7. À sa 353^e session (mars 2025), le Conseil d'administration a approuvé le programme des réunions sectorielles pour 2026-27 ⁵. Le Conseil d'administration est invité à approuver les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qu'il est proposé de tenir au premier semestre de 2027, sous réserve de toute autre décision qu'il pourrait prendre à cette même session dans le cadre de la discussion portant sur l'OIT dans un environnement multilatéral en mutation, notamment sur la réduction du nombre de réunions sectorielles que les contraintes financières pourraient entraîner.

⁴ À l'exception du Bélarus, conformément à la [décision](#) adoptée en mars 2023 par le Conseil d'administration sur les options concernant les mesures opportunes au sens de l'article 33 de la Constitution de l'OIT ainsi que d'autres mesures à l'égard de cet État, et à l'exception de la Fédération de Russie, conformément à la [résolution](#) adoptée en mars 2022 par le Conseil d'administration concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail.

⁵ GB.353/POL/3.

Réunion technique sur l'avenir de l'emploi et les perspectives de travail décent dans le secteur de la culture et de la fabrication du tabac

8. **Objet de la réunion:** Examiner les tendances et l'évolution récentes de la culture et de la fabrication du tabac, ainsi que leur impact sur l'avenir de l'emploi et les perspectives de travail décent dans ce secteur. L'examen portera aussi sur les mégatendances et les facteurs de changement (notamment les progrès technologiques, les nouvelles habitudes de consommation, les transitions démographiques et d'autres changements pertinents à l'échelle mondiale) qui ont une incidence sur la continuité des activités et la création d'emplois. Les discussions auront pour but de parvenir à un accord sur une série de conclusions exposant la manière dont l'OIT et ses mandants peuvent contribuer aux objectifs du plein emploi productif et librement choisi et du travail décent pour tous dans le secteur de la culture et de la fabrication du tabac.
 - **Dates et lieu proposés:** Genève, 8-12 février 2027 (cinq jours).
 - **Composition proposée:** Tous les gouvernements ⁴, huit représentants des employeurs, huit représentants des travailleurs et, le cas échéant, des conseillers techniques et observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions techniques. Il est également proposé que le Directeur général invite en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans le document GB.356/INS/20/3.

Réunion technique sur la promotion du travail décent et du développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

9. **Objet de la réunion:** Examiner les perspectives et les défis concernant le travail décent et le développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Des questions connexes telles que le perfectionnement et la fidélisation des travailleurs du secteur, le renforcement des compétences pertinentes et la formation, la sécurité et la santé au travail, l'informalité dans le secteur et la résilience face au changement climatique pourront être traitées dans le cadre de la réunion, en cohérence avec la Stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système des Nations Unies ⁶.
 - **Dates et lieu proposés:** Genève, 26-30 avril 2027 (cinq jours).
 - **Composition proposée:** Tous les gouvernements ⁴, huit représentants des employeurs, huit représentants des travailleurs et, le cas échéant, des conseillers techniques et observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions techniques. Il est également proposé que le Directeur général invite en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste sera soumise au Conseil d'administration à sa 358^e session (novembre 2026).

Bureaux de ces deux réunions

10. Conformément à l'article 6 du [Règlement des réunions techniques](#) et à l'article 6 du [Règlement des réunions d'experts](#), les bureaux desdites réunions se composent d'un président et de trois vice-présidents (ces derniers étant respectivement issus de chacun des trois groupes). Pour les réunions techniques, le Conseil d'administration nomme à la présidence l'un de ses membres titulaires ou adjoints (dans la pratique, un roulement entre les trois groupes est appliqué), ou demande au Bureau de choisir une personne indépendante ayant une connaissance

⁶ Le Conseil d'administration a pris note de cette stratégie à sa 352^e session (novembre 2024). Voir [GB.352/PV](#), paragr. 973 g).

spécialisée des questions inscrites à l'ordre du jour et d'informer la réunion en conséquence. Pour les deux types de réunions, les trois vice-présidents sont élus parmi les représentants, les experts ou les conseillers techniques dans chacun des trois groupes.

11. Compte tenu du calendrier des roulements, le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination des présidents qui seront désignés par les différents groupes pour les réunions techniques ci-dessous:

Réunion	Dates	Coûts (dollars É.-U.)
Réunion technique sur l'avenir de l'emploi et les perspectives de travail décent dans le secteur de la culture et de la fabrication du tabac	8-12 février 2027	Groupe des employeurs
Réunion technique sur la promotion du travail décent et du développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	26-30 avril 2027	Groupe des travailleurs

12. Si personne n'est désigné trente jours avant le début de la réunion, le Bureau choisira une personne indépendante ayant une connaissance spécialisée des questions inscrites à l'ordre du jour et informera la réunion en conséquence.

► III. Programme des réunions officielles de l'OIT pour 2026 et 2027 (sous réserve de la disponibilité des ressources financières et des futures décisions du Conseil d'administration)

13. Le bureau du Conseil d'administration a approuvé le programme de réunions suivant pour 2026 et 2027. Ce programme sera mis en œuvre sous réserve de la disponibilité des ressources financières. En cas de difficultés financières, le Bureau en informera le bureau du Conseil d'administration et lui soumettra des mesures d'urgence à prendre en conséquence pour examen et décision.

Date	Titre de la réunion	Lieu
2026		
2-6 mars ¹	Réunion d'experts sur la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail et sur la violence et le harcèlement dans le monde du sport	Genève
19-21 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
23 mars-2 avril ²	356 ^e session du Conseil d'administration	Genève
13-17 avril ³	Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière	Genève

Date	Titre de la réunion	Lieu
20-24 avril	Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques	Genève
4-8 mai ⁴	Réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'aquaculture	Genève
28-29 mai	Comité de la liberté syndicale	Genève
1-12 juin	114 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
13 juin	357 ^e session du Conseil d'administration	Genève
14-18 septembre ⁵	Dixième réunion du Groupe de travail tripartite du Mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN)	Genève
28 septembre-2 octobre ⁶	Réunion technique sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du commerce de détail	Genève
13-15 octobre ⁷	Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée	Genève
5-6 novembre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
5-7 novembre	Comité de la liberté syndicale	Genève
9-19(20) novembre	358 ^e session du Conseil d'administration	Genève
30 novembre-12 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
2-4 décembre ⁷	Quinzième Réunion régionale africaine	Windhoek, Namibie
2027		
1-5 février ⁷	Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin	Genève
8-12 février ⁷	Réunion technique sur l'avenir de l'emploi et les perspectives de travail décent dans le secteur de la culture et de la fabrication du tabac	Genève
11-13 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
15-25 mars	359 ^e session du Conseil d'administration	Genève
12-16 avril ⁷	Réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains	Genève
26-30 avril ⁷	Réunion technique sur la promotion du travail décent et du développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	Genève
Juin (dates à confirmer)	115 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève

Date	Titre de la réunion	Lieu
Juin (dates à confirmer)	360 ^e session du Conseil d'administration	Genève
28-30 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
27-28 octobre	Conseil du Centre international de formation de l'OIT	Turin
1-11(12) novembre	361 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Dernier trimestre (dates à confirmer)	Onzième Réunion régionale européenne	Genève (à confirmer)
29 novembre-11 décembre (à confirmer)	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève

¹ Comme suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 353^e session (GB.353/POL/3/Décision) et à sa 355^e session (GB.355/INS/18/Décision). Devait avoir initialement lieu du 16 au 20 février 2026. ² La 355^e session s'étant achevée le 27 novembre 2025, la 356^e session se tiendra exceptionnellement plus tard que d'habitude. Les sessions suivantes seront programmées aux dates habituelles. ³ Comme suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 355^e session (GB.355/POL/3 et GB.355/INS/18/Décision). ⁴ Comme suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 353^e session (GB.353/POL/3/Décision) et à sa 355^e session (GB.355/INS/18/Décision). Devait initialement se tenir du 8 au 12 décembre 2025. ⁵ Comme suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 354^e session (GB.354/INS/11/Décision). ⁶ Comme suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 355^e session (GB.355/POL/3/Décision et GB.355/INS/18/Décision). ⁷ Sous réserve de la décision que le Conseil d'administration prendra à sa 356^e session.

► Projet de décision

14. Le Conseil d'administration, sous réserve de la disponibilité des fonds et des décisions qu'il pourra prendre ultérieurement:

- a) approuve les nouvelles dates de la Réunion d'experts sur les obstacles à la mise en œuvre et à la ratification de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée, et de la Réunion d'experts sur la protection de la paternité et de la parentalité ainsi que d'autres congés pour soin;
- b) approuve les modalités des réunions suivantes:
 - i) Réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains;
 - ii) Réunion technique sur l'avenir de l'emploi et les perspectives de travail décent dans le secteur de la culture et de la fabrication du tabac;
 - iii) Réunion technique sur la promotion du travail décent et du développement durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement;
- c) prend note du programme des réunions figurant dans la partie III du document GB.356/POL/3.